

**Etude de faisabilité pour la réalisation de  
logements locatifs sociaux à DUTTLENHEIM**

**Rapport n° CP/2012/730**

**Service gestionnaire :**  
Direction de l'habitat

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la demande de subvention départementale de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig pour une étude de faisabilité en vue de la création de logements sociaux dans un immeuble sis 10 a rue de la Poste à Duttlenheim.

Lors de sa réunion du 26 mars 2012 le Conseil Général a actualisé son aide aux communes et EPCI concernant les études de faisabilité et de pré-programmation pour la réalisation de logements aidés. Le Département finance ces études à hauteur de 80 %, la subvention départementale étant plafonnée à 6 400 € HT, hors étude énergétique. Ce plafond est de 8 000 € sur les territoires tests de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat. Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande de la Communauté de communes de Molsheim-Mutzig pour une étude de faisabilité pour la réalisation de 2 logements sociaux. La subvention susceptible d'être octroyée s'élève à 1 920 € qui seront versés en 2012 au rendu de l'étude de faisabilité.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 22658                          | 65-65734-72     | 22 283,19 €                                      | 8 739,69 €                        | 1 920,00 €       |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig une subvention de 1 920 € représentant 80 % du coût subventionnable HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création de logements sociaux dans l'immeuble sis 10 a rue de la Poste à Duttlenheim.*

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL